

DECISION DE LA PRESIDENTE n° 2026-256

Objet : Administration générale – Adhésion aux Associations des Maires et des Présidents de Communautés de l’Ardèche, de la Drôme et des Maires de France

La Présidente de la Communauté d’Agglomération ARCHE Agglo

Vu l’arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d’Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-218 du 22 avril 2026 portant délégation du Conseil d’Agglomération à la Présidente ;

Considérant l’intérêt de bénéficier de l’appui des Associations des Maires de l’Ardèche, de la Drôme et des Maires de France qui défendent les intérêts et droits des élus et assurent la représentation pluraliste des Maires et des Présidents d’EPCI à fiscalité propre auprès des pouvoirs publics comme auprès de tout organisme et structure extérieurs, notamment ceux à caractère consultatif mis en place par les lois et règlements

DECIDE

Article 1 – d’adhérer à ces associations et d’acquitter le montant de l’adhésion annuelle selon la grille tarifaire votée annuellement par les Conseils d’administration (de manière indicative en 2026 pour l’AM 07 0,07€/habitant soit 1917,22€).

Article 2 – L’adhésion est reconduite tacitement sauf renonciation par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 31/12 de l’année civile en cours.

Article 3 - Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l’Etat dans le Département et publiée sur le site internet d’ARCHE Agglo.

Article 4 - La présente décision pourra faire l’objet dans les deux mois de sa publication :

- D’un recours gracieux auprès de Madame la Présidente,
- D’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à Mercuriol-Veunes, le 12 mai 2026

La Présidente,

Delphine COMTE

Signé
électroniquement
par : Présidente
ArcheAgglo

Date et heure de publication : 12/05/2026 16:45:53